

BOUM !!! 2520 pages pour décrire les métiers... de la fonction publique !!!

écrit par Le p'tit singe | 27 juin 2025





En tant que p'tit singe, je vais tenter de vous apporter la bonne parole... Non, je déconne, je vais essayer de partager le fruit de mes recherches, je suis curieux et j'apprécie de me faire une idée par moi-même...

Alors, Français nous sommes et notre plus grande passion, outre l'envie immodérée de tout critiquer est de pousser son p'tit coup de gueule... Ça fait toujours du bien de taper sur les autres et sur les fonctionnaires, ça défoule particulièrement, hein pas vrai ?

Grand sport national depuis des années.

C'est si facile, ça libère, c'est surtout le meilleur moyen trouvé pour occulter des problèmes plus importants... Le fameux écran de fumée !

Allez, nous sommes entre nous, je ne vais pas me servir d'acronymes perturbants pour ne perdre personne, je vais vous les expliquer. On va y aller calmement, car la définition des métiers de la fonction publique est

décrite dans un ouvrage de 2520 pages, une forme de synthèse est nécessaire ou vitale c'est au choix...

La FPE : fonction publique d'état... Statut d'État. Ce qui englobe les fonctions régaliennes, elles dépendent d'un ministère... Flics, justice, transport au sens large, prison. Attention des « contractuels » sont aussi présents, eux ne sont pas fonctionnaires mais personne ne l'annonce, trop souvent ils ont des formations extérieures mais pas celles du ministère.

La FPT : fonction publique territoriale... Autre statut, appelée aussi services déconcentrés, mairie, département, communauté de communes, de région, préfecture (en partie)... Ça y est j'ai dû perdre les moins attentifs !!

FTH : fonction publique hospitalière... Attention, pour la fonction santé publique, pas de clinique privée enfin... C'est plus compliqué car du personnel peut travailler sur les deux tableaux, médecins travaillant à l'hôpital public et en clinique... Nous sommes en France et rien n'est vraiment net !!

Premier aparté : saviez-vous que pour concourir à un poste de la fonction publique, vous devez avoir un casier judiciaire vierge ? Et si vous êtes pris la main dans le sac c'est révocation... mais un maire, président de conseil départemental ou régional et même un ministre n'ont pas cette obligation... Vous pouvez vérifier !!

Bon, on se détend et on souffle !! Je vais vous raconter la suite à ma façon.

Alors, vous ciblez lesquels quand vous parlez de fonctionnaires ? Ils n'ont pas les mêmes statuts et ne

dépendent pas des mêmes employeurs... Alors les p'tits singes, on patauge ?

Allez, on y retourne...

Après ce petit interlude, sachez que ces trois fonctions publiques sont découpées en plusieurs catégories, elles-mêmes en plusieurs échelons et donc avec des indices différents, chaque indice permettant par une multiplication simple (sauf pour Delogu peut-être) de connaître son traitement (indice x valeur du point d'indice), non pas de médicaments, suivez un peu... Traitement égale sous, thune arzent !!

Bon alors, les catégories :

D : les plus bas, ils disparaissent

C : ceux... Pardon... celzéceux (pour être dans le temps) qui ont le rôle d'accueillir le public, qui prennent les engueulades, les insultes à la place des responsables, qui vont au charbon, qui poussent les wagonnets au fond de la mine, les fourmis travailleuses pour simplifier...

B : les fameux responsables... Les planqués derrière leurs bureaux ou ronds de cuir...

A : les chefs... Les derniers visibles dans la hiérarchie, ceux du dessous ne comprennent pas toujours leurs demandes, mais bon ils sont chefs. Ronds de cuir aussi !!

A + : chefs des précédents, souvent inconnus des fourmis !

A ++ : chefs des chefs des chefs !!! D'après beaucoup de fourmis, ils seraient des êtres imaginaires, sorte de légende des anciens temps.

Il est impératif de savoir que dans la même catégorie, que vous soyez dans la territoriale ou l'Etat vous ne toucherez pas le même salaire !! Mais non c'est pas compliqué, on est en France rappelez-vous !! Histoire de primes, d'honoraires perçus ou non et d'avantages.

Bon, nous voilà à la fin de l'introduction (sic), je vous accorde une pause... si vous voulez la suite, il suffit de demander !!